



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 23 mars 2013

Le conseil municipal de Fourilles réuni le 23 mars 2013 a délibéré sur divers dossiers :

Budgets : Les comptes de gestion et administratifs 2012 des budgets principaux et annexes ont été adoptés à l'unanimité ainsi que le maintien des taux des taxes communales (taxe d'habitation : 8,49%, taxes sur le foncier bâti : 8,89 et non bâti : 35%).

Fourrière communautaire pour animaux de BRUGHEAS : Accord à l'unanimité pour la signature de l'avenant N°3 prévoyant la prise en compte de la population légale totale, déterminée et actualisée annuellement par l'INSEE et non plus celle de 2006 comme prévu lors de la signature de la première convention.

Montant de la redevance du domaine public : Le maire précise que suite à la demande de prorogation de permission de voirie sollicitée par France Télécom, celle-ci doit être donnée par arrêté du maire, sur lequel doit être mentionné le montant de la redevance due par l'opérateur. Le conseil municipal à l'unanimité a voté en fonction des montants plafonds des redevances, soit 40,00 euros par km et par artère pour les installations souterraines, 53,33 euros par km en aérien et à 26,66 euros par m² au sol pour les autres installations (cabines téléphoniques). Prolongation accordée pour 15 ans.

Travaux à la salle polyvalente : Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des travaux à réaliser selon l'estimation « stade APS » proposé par l'architecte ainsi que le plan de financement présenté par le maire.

Les travaux à effectuer ; réfection hall d'entrée, plafond de la salle et peintures murales, réfection et mise aux normes des locaux sanitaires, rénovation cuisines (local plonge et local bar) avec raccordement des réseaux assainissement pour un montant hors taxe de 86 666 €.

Le financement interviendra avec l'aide de subventions de la part du conseil général et de l'état représentant 64% de la dépense, le reste sur les fonds propres de la commune et la souscription d'un emprunt de 50 000 euros sur une durée de 10 ans.

Informations diverses : Lors de la réunion organisée par le syndicat mixte pour l'aménagement touristique (SMAT), le contrat territorial du bassin de la Sioule en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration et à la remise en état des cours d'eau a été présenté. Ce contrat prévoyant un premier programme sur cinq ans devra être signé courant 2013.

Pour le 8 mai, la cérémonie commémorative au monument aura lieu à 11 heures avec la participation des renardeaux, puis à la salle polyvalente ils présenteront les activités effectuées depuis mai 2012 et mimeront la fable du corbeau et du renard. Ce sera également pour le maire l'occasion de donner quelques informations relatives à la commune avant de partager le verre de l'amitié.